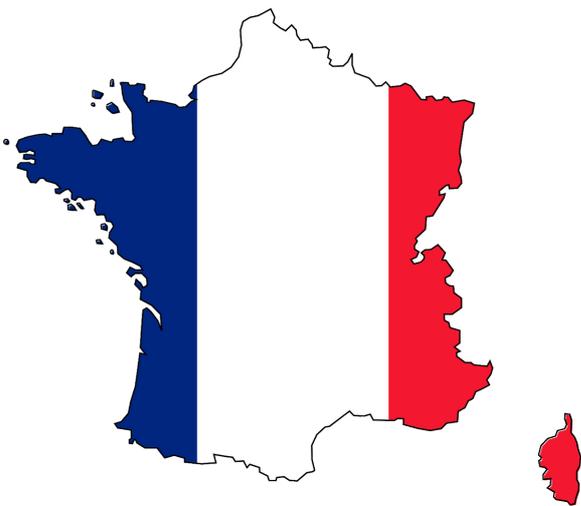




Coup d'oeil sur les politiques de jeunesse en Europe

CAP SUR
LA FRANCE



Public cible < 30 ans

Autorité responsable
*Ministre de l'éducation nationale ,
de la jeunesse et des sports*

Pas de loi spécifique jeunesse
Pas de stratégie jeunesse

*Les politiques publiques actuelles en faveur de la jeunesse s'articulent principalement autour de **l'éducation, de la formation, de l'engagement et de l'autonomie**. Il convient de préciser que ces politiques publiques ne constituent pas à proprement parler une "stratégie" puisqu'elles ne sont pas formalisées dans un plan ou une feuille de route, mais elles doivent néanmoins **répondre à plusieurs objectifs généraux** :*

Participer au développement personnel des jeunes ; Favoriser leur engagement et leur mobilité ; Donner la priorité à l'éducation, à l'orientation et à la formation ; Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle ; Lutter contre les inégalités dans le parcours d'autonomie ; Améliorer les conditions de vie.

**Pourcentage de
15-29 ans par rapport à la population
générale en 2021**

21.4 % (eurostat)



**Cofinancé par
l'Union européenne**

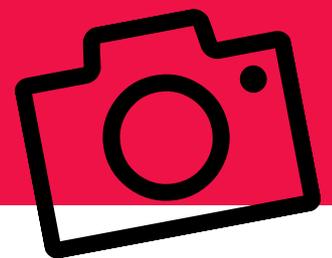
"L'animation socio-éducative est structurée autour de l'Etat, des collectivités territoriales, des fédérations et associations d'éducation non formelle et des secteurs professionnels de l'animation. Chacun de ces différents acteurs joue un rôle différent au sein de cette gouvernance."

[Exemple de coopération intersectorielle]

Le Plan mercredi a été lancé en juin 2018 comme une aide à l'organisation des activités périscolaires, notamment dans le cadre de la semaine scolaire de 4 jours. Il permet aux collectivités territoriales volontaires d'obtenir des aides et des financements de l'État et des organismes sociaux pour la mise en place d'accueils périscolaires le mercredi pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire. Le Plan mercredi associe les acteurs des politiques de l'éducation, de la jeunesse et de l'enfance.

Il fédère tous les acteurs. Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement.

Source : <https://national-policies.eacea.ec.europa.eu/youthwiki/chapters/france/102-administration-and-governance-of-youth-work>



*****Cette fiche n'a pas pour vocation d'être exhaustive. Elle propose une photographie succincte de l'état de la politique de jeunesse d'un Etat membre de l'UE à un moment donné à partir des informations issues du site de la Commission européenne «<https://national-policies.eacea.ec.europa.eu/youthwiki> » - consulté le 30 mai 2023.***

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le Youth Wiki.